

PRINCIPES SUR L'ENREGISTREMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

1.

Tout temps de travail doit etre enregistré

2.

Vous enregistrez vous-meme votre temps de travail 3.

Nous payons chaque minute travaillée

4.

Toute correction se fera de manière concertée

5.

Vous pouvez
vérifier les
horaires
enregistrés par
la badgeuse